

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025



Publié le 18 DEC. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

N° D2025_119

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 9 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE POUR
LES ANIMATIONS DE FIN
D'ANNÉE À L'UNION DES
COMMERÇANTS DE
CALUIRE BOURG (UCCB)

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, M. JOUBERT, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme CRESPY, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAËS, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, M. MEGEVAND, M. GUEDJ, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET

M. CIAPPARA (par proc. à Mme GOYER), Mme DEL PINO (par proc. à Mme FRIOLL), Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. GUERIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme VERNAY (par proc. à Mme WEBANCK), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), Mme GEHIN (par proc. à M. JOINT), Mme PATET (par proc. à M. MICHON)

Etais absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le18 DEC. 2025.....

Identifiant de l'Acte :

009-216900340-20251215-D2025_119-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

L'Union des Commerçants de Caluire Bourg (UCCB) a pour objectif de rassembler les commerçants et artisans du centre bourg et de contribuer à l'attractivité commerciale du quartier.

L'association a organisé cette année des opérations de promotion et d'animation du centre-ville, avec notamment « Les tickets magiques de la fête des mères » en mai, « la braderie du centre ville » en septembre et les « maquillages et distribution de bonbons » pour Halloween.

Pour lui permettre de mener à bien ses actions à l'occasion des fêtes de fin d'année (6 décembre et Noël), elle sollicite le concours financier de la Ville sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Le 6 décembre, sur la place de l'Église, l'association a proposé une animation pour les enfants en même temps que le marché des créateurs.

Elle a également décoré le centre-ville en complément des illuminations installées par la municipalité.

L'association doit pouvoir équilibrer son budget et poursuivre la dynamisation du centre-ville.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER à l'Union des Commerçants de Caluire Bourg une subvention exceptionnelle égale aux dépenses engendrées par la mise en place des événements du 6 décembre et de Noël d'un montant maximum de 2 000€ ;

- DE DIRE que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2025 et la dépense imputée sur le compte fonction 632– nature 65748 ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.